

Aux bains de Louèche en 1813

Autor(en): **Félice, Charles-Rodolphe de**

Objekttyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **36 (1928)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AUX BAINS DE LOUÈCHE EN 1813

L'intéressante lettre ci-dessous nous a été communiquée par M. Ed. de Miéville de Rossens, que nous remercions de son obligeance. Elle fut écrite par Charles-Rodolphe de Félice, avocat, fils du célèbre imprimeur yverdonnois, Fortuné-Barthélemy de Félice, auteur de l'*Encyclopédie d'Yverdon*. Elle était adressée au colonel Charles de Miéville de Rossens, alors juge de paix et plus tard préfet d'Orbe. E. M.

Aux bains de Louèche,

4 juillet 1813.

Nous voici aux bains de Louèche, mon cher Monsieur, et je crois devoir vous en écrire quelques détails. La saison est mauvaise et froide ; mais il faut croire que bientôt l'été la remplacera.

La société n'est encore composée que d'une trentaine de baigneurs étrangers. On en attend d'autres, surtout Genevois et Zuricois. Le ton y est bon, sans cérémonie et tel qu'il convient à des baigneurs.

Nous sommes descendus chez Mad. de Werra, sur la place, et tout auprès des bains. La maison et les logemens sont fort propres ; la table est aussi bonne cette année qu'elle l'était peu l'an passé. La société y est très peu nombreuse, une grande tranquillité en résulte pour ceux qui la composent. Les domestiques y sont soigneux et, en général, le service s'y fait bien. On paye 31 ½ batz par personne par jour. Chez Schläfly au contraire, il en coûte 40 b. et la maison est fort bruyante. Les nouveaux venus même sont logés assez loin du bâtiment où l'on mange, dans des chambres tristes et sans vue. Nous vous invitons fort, si vous venez avec Mad. de Miéville, à préférer la pension Werra. Nous y gagnerons d'avoir votre société habituelle et nous nous en réjouissons d'avance. Mais venez vite, car le beau mo-

ment des bains est en juillet. Annoncez moi le jour de votre arrivée pour que je puisse faire préparer votre chambre.

Il vous faut essentiellement des vêtements d'hiver, deux chemises de bains très amples en flanelle avec collerettes à chacune, une grosse enveloppe, et des pantalons à vous et une capotte en drap ou une douillette à Madame pour aller à l'eau ; des duvets, deux paires de draps de lit, quelques serviettes, un chauffe-lit et, du reste, rien pour le luxe car on ne fait presque pas de toilette ici. Vous trouverez du café et du sucre, mais vous ferés bien de vous munir d'une livre ou deux de bon chocolat, celui des bains n'étant guère bon.

On ne nous a nullement chicané à l'entrée à St-Maurice où nous avons tout indiqué¹. N'oubliez pas, à Sion, de faire viser vos passeports par le Préfet. Enfin, n'amenez aucun domestique. Vous trouverez des gens de service du pays, mieux stylés que les nôtres, en homme et femme et qui vous couteront moitié moins. On peut calculer qu'une cure de 28 à 30 jours de baignée et sans se rien refuser, tous frais et faux frais deroute et retour compris, coute au plus quinze louis par personne...

DE FÉLICE AV.

CHRONIQUE

La Société vaudoise de généalogie a commencé la publication de *Mélanges* qui feront une diversion intéressante à ses travaux habituels. Elle a édité tout d'abord un mémoire aussi savant que curieux de M. G.-A. Bridel sur *les panneaux armoriés de l'Hôtel de ville de Lausanne*.

On sait que dès la fin du XVII^{me} siècle, et suivant en cela l'exemple de nombreuses villes suisses, les Conseils de Lau-

¹ Le Valais faisait partie de l'Empire français et formait le département du Simplon.